

	<b>COMPTE-RENDU</b>	
	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Du 19 OCTOBRE 2020 à 20H00</b>	Page 1 / 7

L'an deux mil vingt, le dix-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil Communautaire, après affichage et convocation légale en date du 13 octobre 2020, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

**PRÉSENTS**

M. GODOY Maire  
 M. LALOUETTE – Mmes HENRY – BERTAULT – M. PELOYE – Adjoints au Maire  
 Mmes BERGMANN – DEPAIX – MM. FREJOUX – WERKMEISTER – Mme POUPARD – M. MARTIN –  
 Mmes MAUGUIN – LOIRAT – MM. CHARRIER – SORAIS – Mme LABEYRIE – Conseillers

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR**

M. AVICE à M. LALOUETTE  
 Mme AUROUX à M. CHARRIER

**ABSENT EXCUSÉ**

M. DESBLACHES

**Secrétaire de séance : Yannick FREJOUX**

**Une minute de silence est observée à la mémoire de l'enseignant assassiné M. Samuel PATY**

**Procès-verbal du 21/09/2020 : Approbation à l'unanimité**

**Décisions prises depuis le dernier conseil :**

- 2020.09.29/52 : Accord-cadre relatif à la fourniture de matériel de serrurerie, visserie, quincaillerie avec la société LEGALLAIS pour un montant minimum de 20.000,00 € H.T et un montant maximum de 60.000,00 H.T/an.
- 2020.10.05/53 : Accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie 2020 avec la société TPPL pour un montant minimum de 200.000,00 € H.T et un montant maximum de 370.000,00 € H.T.
- 2020.10.09/54 : Contrats pour la réhabilitation de deux commerces 2 et 4 rue des écoles avec les sociétés F. BEUN EDIFICE / MILLET / MOUNIER / LESTABLE / RMC et LAMBERT pour un montant total de 140.440,23 € H.T avec une option de 8.063,17 € H.T.

**Monsieur GODOY aborde l'ordre du jour :**

- **Finances**

**Intervenant : Hugues PELOYE**

- **Subvention exceptionnelle – projet d'intervention « Théâtre en herbe » :  
Compagnie du Petit Monde**

Il est fait part au Conseil d'une demande de subvention émanant du Directeur de l'école Joliot Curie dans le cadre du projet « Théâtre en herbe ».

Ce projet consiste à faire intervenir un professionnel de la Compagnie du Petit Monde au sein de l'école afin de mettre en scène une petite pièce de théâtre avec les élèves.

La classe des CM1/CM2 souhaiterait bénéficier de cette intervention.

La participation financière soumise au Conseil, pour cette subvention exceptionnelle, s'élève à 540,00 euros TTC.

A la demande de Monsieur Patrice CHARRIER, il est précisé que ce montant couvre la totalité du devis présenté par le Compagnie du Petit Monde.

Approbation à l'unanimité

○ **Don - Fondation pour la recherche d'Alzheimer**

Suite au décès de M. Roger ROUET dit « Minouche », ancien dirigeant du club de Football, il est proposé d'attribuer la somme de 100 € sous forme de don, en faveur de la Fondation pour la recherche d'Alzheimer dont le siège se situe Bâtiment Roger Baillet 83 boulevard de l'hôpital 75651 PARIS Cedex 13.

Approbation à l'unanimité

● **Affaires Générales**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

○ **Le Val des Noyers – Avenant VTH à la Convention pour le déplacement du réseau d'irrigation**

Il est rappelé au Conseil qu'une convention de participation financière avait été signée le 22 novembre 2019, pour l'opération de construction « LE VAL DES NOYERS ».

Aujourd'hui, la présence d'une canalisation d'eau potable communale sur le site du projet nécessite son dévoiement.

Il est soumis au Conseil l'avenant n°1 de cette convention de participation financière.

Cet avenant a pour objet la prise en charge par la commune des travaux de dévoiement pour un montant de 8.998,80 € TTC.

Il a été précisé que cette opération contribue à la construction de 24 logements (14 T3 - 10 T4 et 2 lots libres).

Approbation à l'unanimité

○ **Campagne de stérilisation de chats errants**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

Compte-tenu de plaintes émises par certains riverains concernant une population excessive de chats errants, M. le Maire propose que soit menée une campagne de stérilisation afin de réguler la prolifération de ces félins.

Afin de mener à bien cette mission, il est proposé d'engager un partenariat avec une clinique vétérinaire présente sur le territoire de la commune afin de procéder aux actes de stérilisation et d'identification.

Les tarifs proposés par la clinique vétérinaire SCP Les Charmilles ZI Les Buttes 37420 AVOINE sont les suivants :

Prestation	Tarifs TTC 2020
Castration mâle	55,70 €
Ovariectomie femelle	98,90 €
Identification par tatouage	36 €

Le service de la Police Municipale sera en charge de la capture et du transport de l'animal à la clinique vétérinaire.

Cette mesure ponctuelle pourra être renouvelée autant de fois que le besoin sera constaté sur le territoire de la commune.

Elle fera l'objet d'un arrêté municipal précisant la campagne engagée.  
Il est précisé que les chats tatoués ou pucés seront relâchés.

Approbation à l'unanimité

○ **Aides aux jeunes – Permis de conduire**

**Intervenante : Francine HENRY**

Il est rappelé au Conseil Municipal, que lors de la séance du 19 Décembre 2016, il avait été décidé d'attribuer une aide financière de 150 €, pour favoriser l'accès à l'autonomie et à l'insertion des jeunes en facilitant le financement de la partie théorique du permis de conduire.

Cette aide financière s'adressait aux jeunes âgés de 15 à 25 ans domiciliés sur Avoine.

Après la période d'expérimentation, il semble nécessaire de modifier certains critères.

Il est proposé de poursuivre l'attribution de cette aide financière de 150 € en faveur des jeunes âgés de 15 à 25 ans domiciliés à Avoine pour l'inscription du principe général de l'obtention du permis de conduire.

L'attribution de cette aide est conditionnée par la présentation en Mairie de :

- Un justificatif de domicile ou attestation sur l'honneur du représentant légal
- La carte d'identité ou passeport
- L'attestation d'inscription dans une auto-école
- Un relevé d'identité Bancaire de l'intéressé ou de son représentant légal

Cette aide unique sera versée en une seule fois au bénéficiaire.

Approbation à l'unanimité

○ **Aides aux jeunes – Bourses aux bacheliers titulaires d'une mention sous forme de chéquiers**

**Intervenante : Francine HENRY**

Il est rappelé au Conseil Municipal, que lors de la séance du 19 Décembre 2016, il avait été décidé d'attribuer une bourse aux lycéens, sous forme d'une remise d'un chéquier Cad'hoc d'une valeur de 50 €, pour les avoinois et avoinaises ayant obtenu le baccalauréat avec mention.

Après la période d'expérimentation, il est nécessaire de modifier la liste des pièces justificatives et notamment remplacer la copie du diplôme par la copie du relevé de notes.

L'attribution de ce chéquier est donc soumise, désormais, à la présentation des justificatifs suivants :

- La carte d'identité ou passeport,
- Le justificatif de domicile ou l'attestation sur l'honneur du représentant légal,
- Le relevé de notes de l'examen.

Approbation à l'unanimité

○ **Aides aux jeunes – Coupons sports**

**Intervenante : Francine HENRY**

Il est rappelé au Conseil Municipal, que lors de la séance du 19 Décembre 2016, il avait été décidé d'attribuer un coupon sport pour les jeunes de 6 à 18 ans afin de favoriser l'accès à la pratique et à l'enseignement des activités sportives.

Après la période d'expérimentation, il est nécessaire de modifier le critère de l'âge.

Il est proposé de mettre à la disposition des jeunes âgés de 3 ans (au lieu de 6 au préalable) à 18 ans, un coupon sport d'une valeur faciale de :

- 20 €/jeune
- 40 €/jeune bénéficiaire de l'Allocation d'Education Enfant Handicapée (AEEH).

L'attribution de ce chèque est conditionnée par la présentation en mairie de :

- La carte d'identité
- Le justificatif de domicile ou l'attestation sur l'honneur du représentant légal,
- Le justificatif AEEH délivré par la Caisse d'Allocation Familiale
- le bulletin d'inscription au Club sportif avant paiement.

Le coupon sport sera délivré en une seule fois au bénéficiaire.

Approbation à l'unanimité

○ **Convention FUCHS SPORTS**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

Il est rappelé au Conseil Municipal que la commune est propriétaire du terrain de football municipal qu'elle met à la disposition du club de foot.

La Fédération Française de Football a désigné la société FUCHS-SPORTS comme diffuseur digital officiel des championnats de Divisions Nationale 2 et 3 pour les cinq prochaines saisons.

De ce fait, la Société FUCHS SPORTS propose d'installer un système de caméra pour l'enregistrement vidéo automatisé des matchs dans le cadre des championnats amateurs de Division Nationale 2 et/ou Nationale 3. Ces enregistrements seront diffusés en temps réel au public via une plateforme en ligne. L'accès à cette plateforme sera entièrement gratuit pour l'ensemble des supporters afin de garantir la plus grande visibilité possible de la compétition, des acteurs et des partenaires.

A cet effet, il est soumis au Conseil Municipal la convention de mise à disposition émanant de la société FUCHS SPORTS.

Cette convention a pour objet de définir les termes et les modalités selon lesquels la commune met à disposition à titre gratuit de la société FUCHS SPORTS les infrastructures aux fins d'installation du Système de Captation.

Cette convention a été validée par l'ANDES.

A la demande de Monsieur Patrick SORAIS, il est précisé que l'installation de ce système n'engage aucune dépense pour la collectivité. En cas de dégradation, il n'y aura aucune répercussion pour la commune et le club bénéficiaire.

Approbation à l'unanimité

- **Travaux**

- **SIEL – Convention d’implantation de distribution publique d’énergie électrique Rue du 11 Novembre**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

Il est soumis au Conseil, la convention émanant du SIEL, pour l’implantation de réseau de distribution publique d’énergie électrique au niveau de la « Rue du 11 Novembre » (SIE 753-2020). Il s’agit du projet des maisonnées (construction de 16 logements en faveur d’adultes autistes).

Cette convention a pour objet de permettre l’établissement et l’exploitation d’ouvrage nécessaire à la distribution d’énergie électrique sur les parcelles cadastrées AK 1142.

Approbation à l’unanimité

- **Personnel**

**Intervenant : Didier GODOY**

- **Formation des membres du CHSCT (Comité d’Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail)**

Il est proposé au Conseil Municipal de mutualiser une journée de formation « risques psychosociaux » avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et la commune de Chinon pour un montant de cinq cent quarante euros (540 €).

Approbation à l’unanimité

- **Adhésion au Fonds Local Emploi Solidarité (FLES)**

Il est soumis au Conseil la demande de cotisation présentée par le Fonds Local Emploi Solidarité (FLES), qui a pour vocation de favoriser l’insertion sociale et professionnelle des personnes en contrats aidés et des personnes très éloignées de l’emploi.

Un agent est en contrat aidé au sein de la commune, il est donc proposé de leur verser une adhésion de 50 €.

Approbation à l’unanimité

- **Culture et événementiel**

**Intervenante : Brigitte BERTAULT**

- **Programmation, Tarification et remboursement**

Il est présenté au Conseil la programmation, la tarification et les modalités de remboursement relative à la saison culturelle 2020/2021, selon le document joint en annexe.

A la demande de Monsieur Patrice CHARRIER, il a été précisé qu’il n’y avait pas eu d’acompte versé concernant les spectacles reportés. Aucune aide financière de soutien n’a été sollicitée

Approbation à l’unanimité

- **Saison Culturelle 2020/2021 – Convention d'accueil en résidence de création – Mairie d'Avoine / Compagnie du Petit Monde et Ensemble La Rêveuse**

**Intervenante : Brigitte BERTAULT**

Dans le cadre de la convention d'accueil en résidence de création, la Mairie d'Avoine mettra à disposition à titre gracieux l'Espace Culturel, du 23 au 27 novembre 2020 de 9h à 18h pour la création « Le Rossignol et l'empereur de Chine » de l'Ensemble la Rêveuse et prendra en charge par forfait de 15 € par repas, les déjeuners et diners des 4 artistes pendant la durée de la résidence soit un montant total de 600,00 € TTC.

La Compagnie du Petit Monde mettra à disposition ses locaux (bureaux administratifs et atelier). Elle sera le référent du projet, assurera un accompagnement artistique et administratif dans le processus de création.

L'ensemble la Rêveuse présentera son travail en résidence le vendredi 27 novembre 2020 en journée devant l'école élémentaire et animera un atelier de 2h à l'Ecomusée du Véron en juin 2021.

Approbation à l'unanimité

- **Saison Culturelle 2020/2021 – Avenant à la convention d'accueil en résidence de création – Mairie d'Avoine / Compagnie du petit Monde et l'Association Collectif Coqigru**

L'Accueil en résidence initialement prévu à l'espace culturel d'Avoine du 20 au 23/04/2020 et n'ayant pu se dérouler suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, est reporté du 13 au 15/01/2021 et du 18 au 19/01/2021 de 9h à 18h pour la création « Sauvons les Pâquerettes ».

La Mairie d'Avoine mettra à disposition gracieusement l'espace culturel et prendra en charge par forfait de 15 € par repas les déjeuners du midi pour les 4 artistes durant toute la durée de la résidence soit un total de 300,00 € TTC.

La Compagnie du Petit Monde mettra à disposition ses locaux (bureaux administratifs) et sera le référent du projet.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Approbation à l'unanimité

- **Saison Culturelle 2020/2021 – Contrats de cession**

Il est soumis au Conseil Municipal les contrats suivants :

- Contrat de cession émanant de JUNZI ARTS pour la prestation du « VIDEOCLUB » prévue le Samedi 6 Février 2021 à 20h30, à l'Espace Culturel d'Avoine, pour un montant de 8.440,00 € TTC.
- Contrat de cession émanant de LA CURIEUSE pour la prestation de « LALALA NAPOLI » prévue le Samedi 10 avril 2021 à 20h30, à l'Espace Culturel d'Avoine, pour un montant de 4.093,40 € TTC.
- Contrat de cession émanant de la Société VARION PRODUCTIONS pour la prestation de « TOM VILLA » prévue le Mardi 20 Avril 2021 à 20h30, à l'Espace Culturel d'Avoine, pour un montant de 4.744,00 € TTC.

Approbation à l'unanimité de l'ensemble de ces contrats

○ **PACT 2021 – Demande de subvention**

Dans le cadre du dispositif « Projets Artistiques et Culturels de Territoire 2021 » instauré par la Région Centre Val de Loire, le Maire rappelle au conseil que :

La Mairie d'Avoine est porteur de cette opération en partenariat avec les structures suivantes :

- La Compagnie du Petit Monde
- L'Association des Fêtes de Beaumont en Véron « Festimontois »
- La Mairie de Bourgueil
- Le remplacement de l'Association Loire en Fête, par la Mairie de Chouzé sur Loire
- Et l'intégration de l'Association des 50ièmes Rugissants de Beaumont en Véron.

Au titre de la présentation de ces projets culturels de territoire, il est proposé de déposer une demande de subvention d'un montant de 45 000 € pour un budget éligible plafonné à 90 000 € auprès de la Région Centre Val de Loire.

Approbation à l'unanimité

● **Questions Diverses**

M. GODOY fait part au Conseil Municipal des remerciements qui ont été adressés pour les places du festival Avoine Zone Groove qui ont été données dans le cadre du loto organisé le 4 octobre dernier en faveur de la petite Salomé.

M. GODOY fait part au Conseil d'une invitation de l'Image Club du Véron pour son exposition à l'espace Coworking à Avoine qui se tiendra du 12/10/2020 au 06/11/2020.

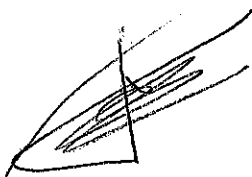
Il est précisé que 2 sites sur le Département d'Indre et Loire : Avoine et Beaumont-en-Véron ont été retenus comme centres de préparation pour les footballeurs et gymnastes sélectionnés pour participer aux Jeux olympiques 2024.

619 équipements sportifs et services d'accueil ont été retenus en France.

Mme LABEYRIE souhaiterait signaler la difficulté de participer aux commissions communautaires programmées en journée. Elle aimerait également savoir comment s'organise les remplacements en cas d'absence. M. GODOY lui conseille de se rapprocher de la CC-CVL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,  
**Yannick FREJOUX**



Le Maire,  
**Didier GODOY**

